

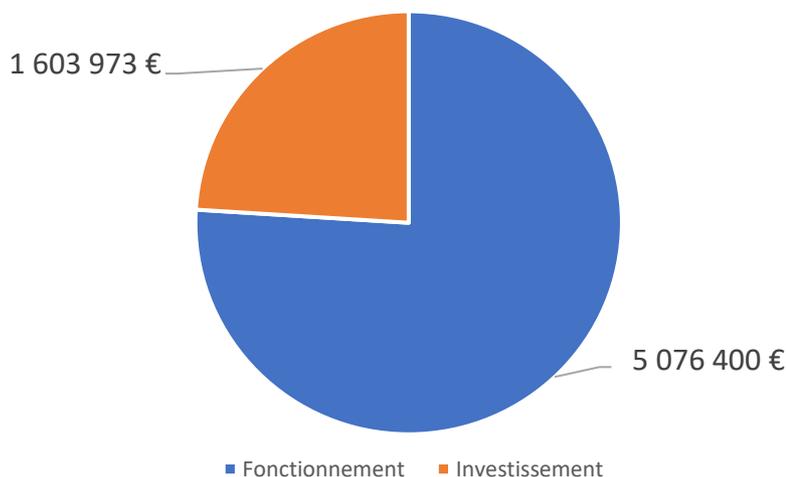


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ORDURES MENAGERES

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du budget primitif 2022.

I. L'équilibre budgétaire



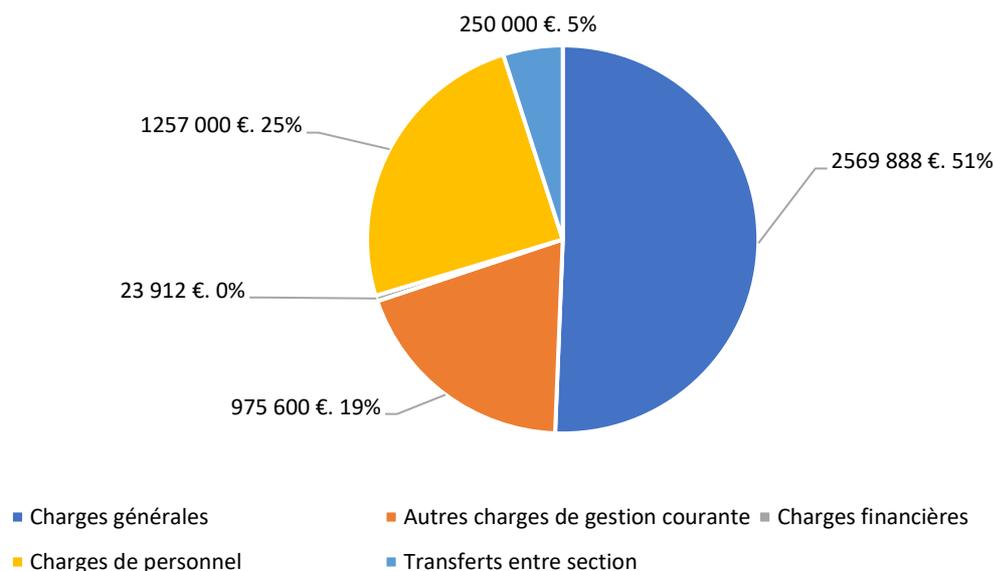
Section de fonctionnement : dépenses récurrentes de la ville (consommables, entretiens courants des bâtiments et des voiries, salaires, charges financières, amortissement des biens...)

Section d'investissement : remboursement en capital des emprunts, achats de mobiliers, d'équipements, de véhicules, aménagement des voiries, des places, construction et grosses réparation de bâtiments.

II. La structure des dépenses de fonctionnement et leur financement

a) Dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de fonctionnement

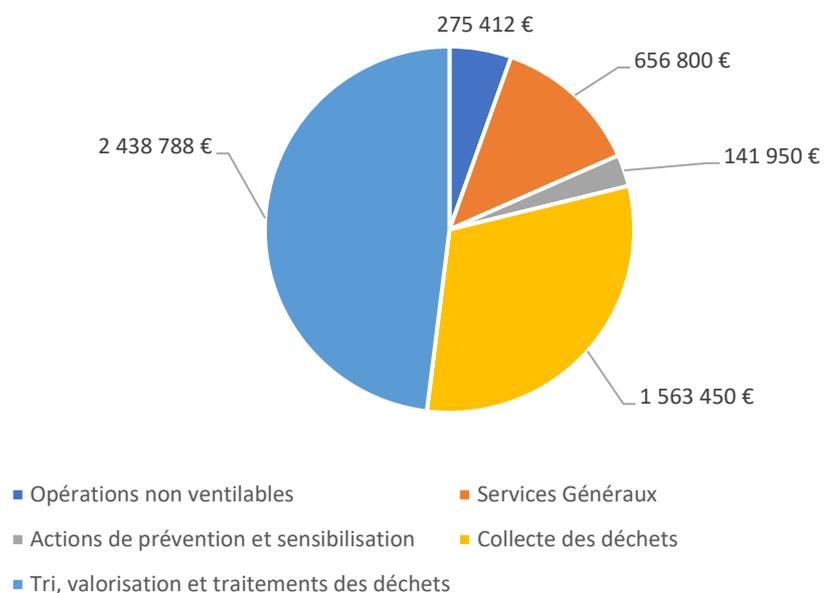


Les charges générales (51%) sont le poste le plus important du budget. Il s'agit de l'ensemble des dépenses liées au traitement des ordures ménagères, de l'entretien et de la consommation des véhicules, de l'achat de sac de tri. Viennent ensuite les charges de personnel qui représente 25% des dépenses totales de fonctionnement ; Il s'agit de l'ensemble des rémunérations versées aux agents municipaux titulaires, non titulaires et contrats aidés. Ce poste regroupe également les charges patronales versées aux organismes tels que l'URSSAF, les caisses de retraites.

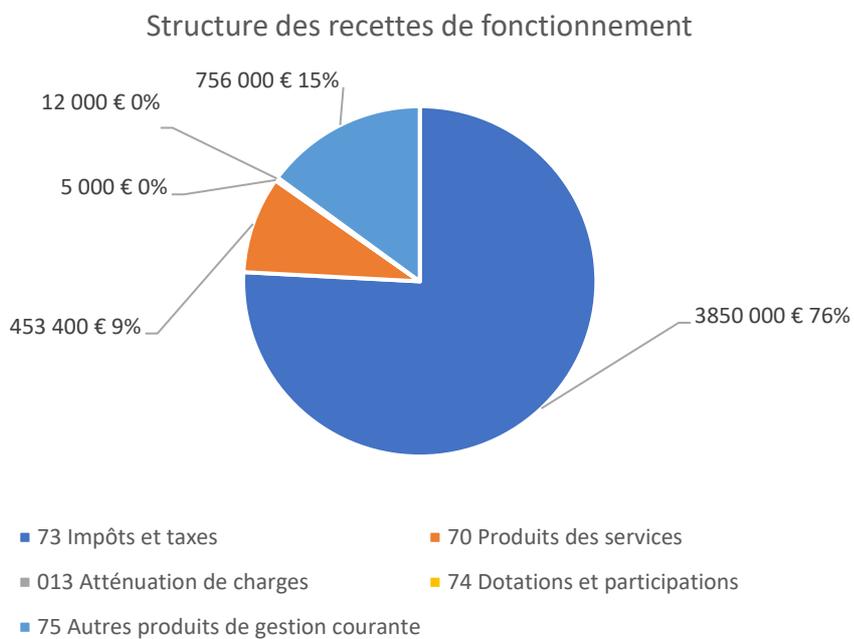
Les autres charges (19%) sont principalement composées de l'adhésion au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères. Les frais financiers représentent seulement 0.5 % de la section de fonctionnement.

L'autofinancement obligatoire (transferts entre section) représente 5% des dépenses de fonctionnement.

b) Nomenclature fonctionnelle des dépenses de fonctionnement



c) Le financement des dépenses de fonctionnement : les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement sont principalement composées par la fiscalité d'enlèvement des ordures ménagères (76%). Les dotations et participations des organismes extérieurs représentent moins de 1% des recettes de fonctionnement.

Les autres produits de gestion courante (versement SMTOM) sont le second poste des recettes totales de fonctionnement (15%). Les produits des services (recettes déchèterie, vente produit traité, redevance spéciale, frais d'enlèvement...) représentent 9% des recettes de fonctionnement.

III. Les dépenses d'investissement et leur financement

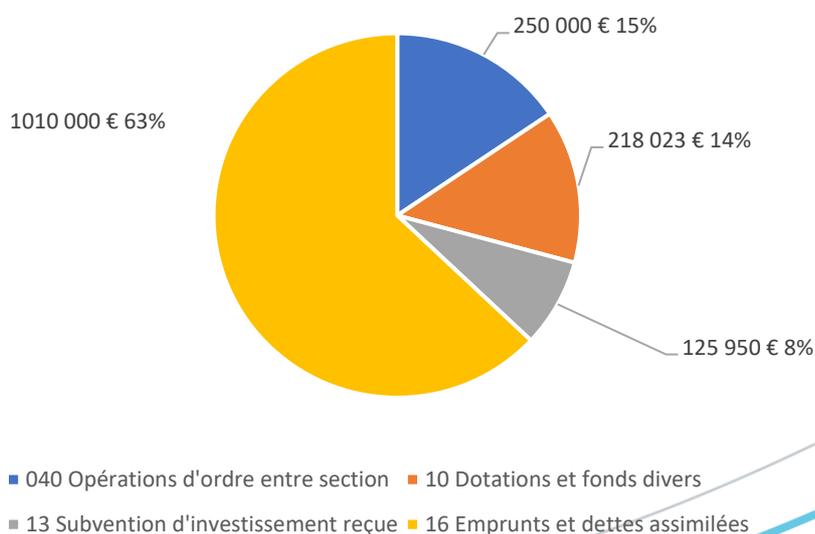
a) Les dépenses d'investissement

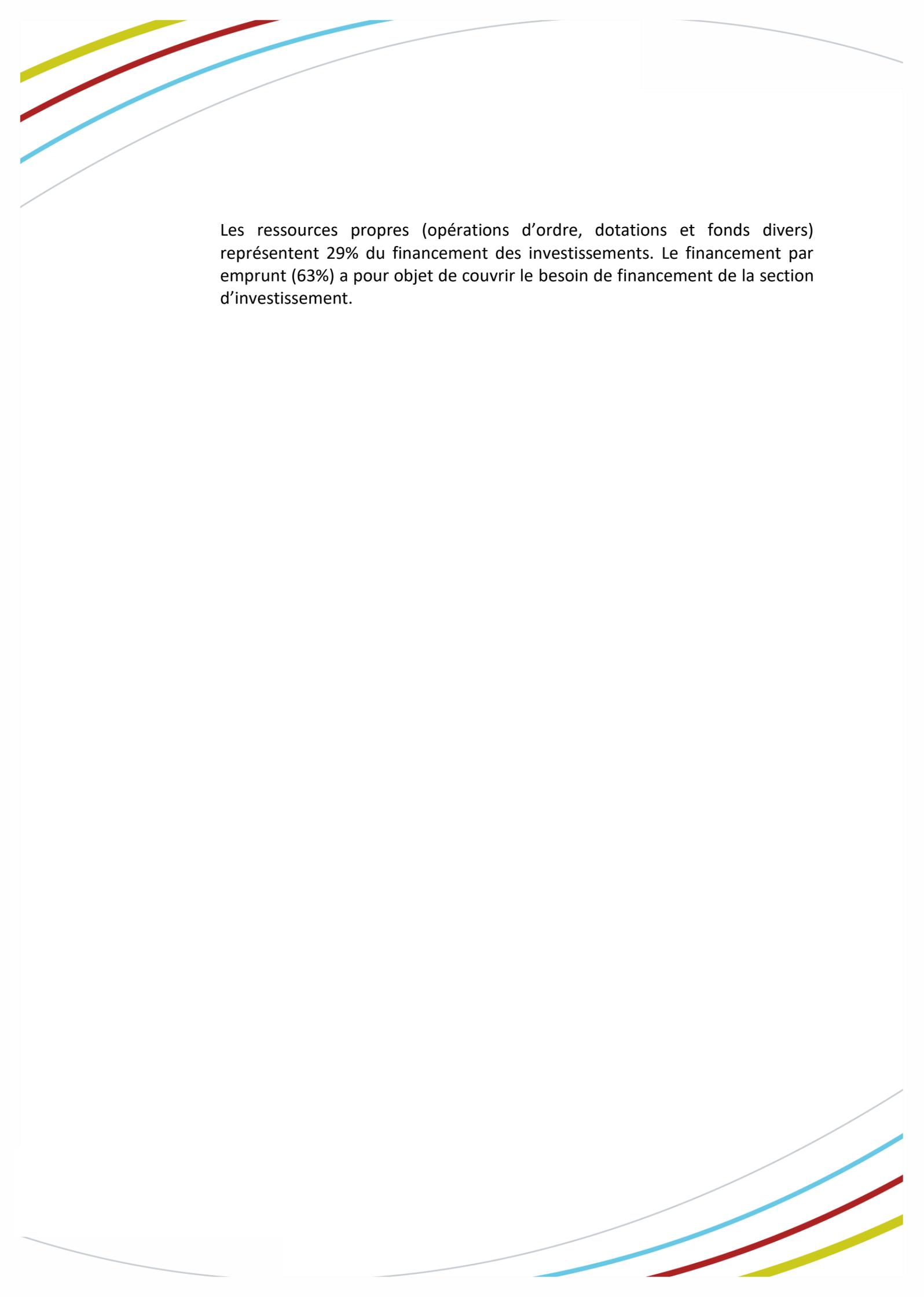
Elles se décomposent de la façon suivante au titre de l'année 2022

001 Résultat d'investissement reporté	1 025 157 €
16 Emprunts et dettes assimilées	82 000 €
21 Autres Immobilisations Corporelles	471 816 €
dont mise en conformité déchèterie	30 500 €
dont acquisition véhicule	76 000 €
dont acquisition bacs roulants, point d'apport volontaire	316 950 €
dont autres équipements (informatique...)	26 000 €
dont crédits de report 2021	22 366 €
23 Travaux en cours	25 000 €
dont mise en conformité bassin	25 000 €
Total dépenses d'investissement	1 603 973 €

b) Le financement de l'investissement : 1 603 973 €

Répartition du financement de l'investissement





Les ressources propres (opérations d'ordre, dotations et fonds divers) représentent 29% du financement des investissements. Le financement par emprunt (63%) a pour objet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.